

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-deux,

Le jeudi 15 décembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 08/12/2022

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Cécile SAUVETRE, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, David JARRY, Alexandre RAMBAUD, Thomas MICHONNEAU, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Guy NOGRET.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Benoit GOUBAND (pouvoir à Christelle BODIN), Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU.

Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

N° 2022-060 Choix d'un avocat assignation chemin de la Chalantonnière

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal qu'il était convoqué le 14/12/2023 à 9h30 à l'audience du Tribunal Judiciaire de Niort.

Nous avons sollicité la SCP MERENDA, BLAIN-MERENDA, GILLET en son représentant Me MERENDA Jérôme, avocat au Barreau des Deux-Sèvres, domicilié 25 rue Alsace-Lorraine à Niort (79000), pour représenter la commune dans ce dossier l'opposant à Mr Bernard BOCHE et Mme Françoise BOCHE née GODIVEAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE d'être représenté par Me MERENDA Jérôme dans ce dossier l'opposant à Mr Bernard BOCHE et Mme Françoise BOCHE née GODIVEAU.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 14 décembre 2023

Secrétaire de séance
Cécile SAUVETRE

Le Maire
Jean-Jacques GROLLEAU

